

Déclaration de l'Arménie

L'Arménie salue la délégation de la République du Botswana dirigé par S.E. Monsieur Dikgakgamatso Ramadeluka Seretse et tient à la remercier pour son rapport national et sa présentation détaillée.

Nous apprécions particulièrement l'élaboration du cadre institutionnel et national du Botswana afin de mettre en place un mécanisme efficace pour la mise en œuvre des obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Nous notons également avec satisfaction la ratification de plusieurs conventions importantes.

L'Arménie félicite toutes les initiatives entreprises par le Gouvernement pour la promotion de l'éducation et du développement, incluses dans le Plan d'action 2005-2009 du Programme Mondiale de l'éducation des droits de l'Homme et de la Politique National sur l'éducation.

Nous prenons note des mesures sérieuses et concrètes prises pour améliorer la vie des femmes du Botswana, tels que les initiatives publiques d'éducation, de sensibilisation de la société et d'amélioration de la législation.

L'Arménie recommande au Botswana:

- De continuer les efforts afin de réduire l'approche stéréotypée en ce qui concerne les rôles et les responsabilités des femmes,
- De continuer de promouvoir l'éducation axée sur les droits de l'homme,
- De considérer la ratification de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (CPRCG),

Je vous remercie Monsieur le Président.